

# Réunion des CPE du bassin de Kourou du 06 novembre 2015

## Ateliers proposés l'après-midi :

1. Décrochage scolaire
2. Formation de l'équipe Vie Scolaire
3. Comment faire vivre la citoyenneté ?

Considérant le peu de CPE présents, seuls deux des trois thèmes ont été abordés, le décrochage scolaire et la formation de l'équipe Vie Scolaire (6 CPE par ateliers).

### **1. Compte-rendu de l'atelier ayant pour thème : comment former une équipe vie scolaire soucieuse d'avoir les mêmes objectifs que le CPE ?**

Présents :

Ghislaine MARCELIN (CPE, collège HO-TE N-YU, Kourou)  
Sébastien BEAUSOLEIL (CPE, collège Henri AGARANDE, Kourou) (rapporteur)  
Peggy ISIDORE-AGNESA (CPE, collège Just HYASINE, Macouria)  
Salomé CASTILLO (CPE, M1 Alternance) (secrétaire)  
Jean-Marie GUQUET (chargé de mission)  
Patricia DEVILLIERS (CPE, collège OMEBA TOBO, Kourou)

Dans un premier temps, la question de l'élaboration de fiches de poste claires ainsi que d'un descriptif détaillé de chacun des postes de la vie scolaire a été abordée. Le but étant pour chacun des établissements d'établir, des outils de base communs, afin de faciliter la posture des surveillants face aux élèves. Ceci pouvant être appuyé par une lettre de mission en début d'année dans laquelle le rôle des surveillants auprès des élèves serait mis en avant.

Ensuite un travail a été fait sur la formation en tant que telle. Cette formation peut être assurée par l'Equipe Mobile de Sécurité du rectorat qui dispense une formation constituée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

Cette formation est également assurée en interne par les CPE à travers les différentes réunions de régulation et les entretiens réguliers de recadrage avec l'équipe. Cette formation se fait en fonction de l'actualité de l'établissement.

Plusieurs difficultés sont soulevées :

- Le turn-over important de l'équipe (la problématique des Contrats uniques d'insertion qui restent au maximum deux ans)
- Le temps qu'il faudrait consacrer à l'accueil et l'accompagnement des nouveaux et qui fait souvent défaut

Un travail autour d'une formation élaborée par les CPE et qui serait commune à tous a été proposée. Elle a été imaginée sous forme de modules progressifs tout au long de l'année. Ces modules seraient présentés en power point de 10 « diapositives » maximum. Le but étant de clarifier les missions tout en les rendant accessibles et concrètes pour tous les acteurs de la vie scolaire et de s'orienter vers un référentiel de compétences du personnel vie scolaire.

5 modules ont pour le moment été retenus et vont aborder :

- Le règlement intérieur et les mesures disciplinaires (punition, sanction...) au regard de la circulaire de 2011
- Le rôle éducatif des personnels de la vie scolaire (en termes d'obligations et de responsabilités)
- Le climat scolaire et la contribution du service vie scolaire
- La psychologie de l'adolescent et la posture du personnel de vie scolaire
- La notion de projet : le projet du service vie scolaire qui s'insérerait dans le volet éducatif du projet d'établissement et ainsi fixerait des objectifs communs à tous (vue d'ensemble)

Ces modules seront réfléchis et travaillés pour la prochaine réunion de bassin qui se tiendra le jeudi 14 janvier 2016.

## **2. Compte-rendu de l'atelier ayant pour thème : le décrochage scolaire, réflexions sur les solutions internes et externes**

Présents :

Guillaume Fabbri (CPE, collège OMEBA TOBO, Kourou) (rapporteur)  
 Aurore Mohedano (CPE, collège Henri AGARANDE, Kourou)  
 Nicla Colosimo (CPE, lycée Gaston Monnerville, Kourou)  
 Corinne Drittenpreis (CPE, collège Schoelcher, Kourou)  
 Mélissa Randal (Stagiaire CPE M1)  
 Ketty Saint Marc (Stagiaire CPE M1)

Les acteurs de cet atelier ont échangé sur leurs pratiques déjà existantes dans l'enceinte de leurs établissements respectifs en termes de partenariats et de solutions internes externes et d'outils déjà mutualisés notamment sur le suivi des absences.

Quels types de décrocheurs ?

- Jeunes ayant des problèmes de comportements
- Jeunes dont les parents ont des difficultés à suivre

### **A - Solutions internes à l'établissement**

Au Lycée :

- A partir de 5 retards et absences injustifiés : convocation des parents avec l'élève
- Suivi des retards et absences importants :  
 « doc partage » , tableau accessible à tous le personnel indiquant les élèves reçus, les raisons, avec ou sans les parents
- Une fois par mois : Réunion de suivis avec le Chef d'établissement, Conseiller d'orientation psychologue, CPE.
- Etroite collaboration entre les CPE et le personnel surveillant.
- Taux d'absentéisme 3%

Au Collège :

- A partir de 3 absences ou retards injustifiés : convocation des parents par SMS, courrier

- Informer les parents, dans leur langue maternelle, des formalités à remplir en cas d'absences ou retards de leur enfant
- Elaboration d'une fiche d'assiduité et la suivre avec l'élève trop souvent absent ou en retard afin de le responsabiliser
- Affiche de la classe ayant le moins d'absents ou de retards : proposition de sortie pour la récompense (cinéma, équitation....)
- Moyens de pressions sur les parents : rétention de la bourse ou délivrer le certificat de scolarité à la condition que l'élève soit plus assidu
- GPDS (groupe de prévention de décrochage scolaire) : intervention 1 fois/ mois dans les établissements pour repérer les décrocheurs et leurs désigner un tuteur.
- Il est important que le Chef d'établissement organise de manière précise, avec les enseignants, les CPE et l'équipe de vie scolaire, la procédure à suivre pour le suivi des absences.

#### B - Solutions externes à l'établissement

- **Réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE)**: Identifie les actions et les coordonne pour lutter contre le décrochage scolaire.

#### Exemple au lycée :

Mise en place d'une Formation pour élaborer leur projet professionnel pour l'entrée dans la vie active.  
 Comment se loger : le coût du loyer + les charges.  
 Comment rechercher un emploi.  
 Rémunération en fonction du diplôme obtenu (CAP, BAC, BTS).  
 Prévention : travail au « noir » et ses inconvénients.

#### Exemple au Collège :

Entretien avec le Conseiller d'orientation.  
 Information sur la tenue et le comportement exigés pour trouver un emploi.

- **AKATI'J (Association Kouroucienne d'Aide aux ti Jeunes)** Des éducateurs spécialisés qui suivent les enfants dans leur famille
- **L'EPRE (Equipe Pluridisciplinaire de réussite scolaire)**

Le suivi du jeune est assuré par un référent de parcours et par l'E.P.R.E.

L'EPRE joue d'abord un rôle d'intermédiaire avec les dispositifs de droit commun (professionnels de santé, assistante sociale, services du Conseil général), met en place ses moyens spécifiques que lorsque des réponses n'existent pas dans le droit commun, ou que leur accès à la famille est rendu trop difficile (urgence de la situation).

- **CMPI (Centre Médico Psychologique Infantile)**

Lieu où les jeunes de 0 à 16 ans peuvent consulter anonymement et gratuitement des psychologues, des psychiatres.

- **MFR (Maison Familiale Rurale)**

A travers la vie résidentielle et la vie en groupe, le dialogue avec les formateurs, le jeune apprend à se connaître, il mesure ses possibilités et ses limites.

- **MDA (Maison des Adolescents)**

Elles s'adressent donc en priorité à des adolescents en proie à des difficultés faisant que leurs familles, les professionnels et les institutions atteignent, isolément, les limites de leurs compétences. Les adolescents peuvent y trouver une écoute, des informations, être accompagnés ou orientés en fonctions de leur demande.

- **Réouverture des Maison de quartier par la Mairie de Kourou**

Les maisons de quartiers accueillent les jeunes et les adultes d'un quartier défini. Elles proposent des activités manuelles, culturelles, sportives et scientifiques. Elles peuvent également organiser des sorties et des rencontres selon les besoins locaux.

- **SESSAD (Service Education spéciale et soins à domicile)**

Les professionnels d'un SESSAD se déplacent, contrairement à d'autres services ( [CMPI](#) au domicile ou dans l'établissement scolaire de la personne handicapée. Ils interviennent suite à une notification de la [Maison départementale des personnes handicapées](#) (MDPH) auprès de certains enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'inclusion collective ([CLIS](#) classe pour l'inclusion scolaire)

En somme :

Solutions et partenariats internes à l'établissement	Solutions et partenariats extérieurs à l'établissement	Outils mutualisés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travail avec l'assistante sociale</li> <li>▪ Orientation des élèves, travail avec la copsy</li> <li>▪ L'évaluation par compétence</li> <li>▪ Le parcours avenir</li> <li>▪ Classe oxygène</li> <li>▪ Nouveau protocole de gestion des absences à OmebaTobo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réseau FOQUALE</li> <li>▪ Orientation vers le PRE (Programme de Réussite Educative), la Maison de Adolescents, le CMPI (Centre MedicoPsychologique Infantile), la MFR (Maison Familiale et Rurale)</li> <li>▪ Partenariat avec le service prévention de l'AKATIJ, la PJJ, la BPDJ, les foyers d'accueils socioéducatifs...</li> </ul>	<p>Repérage de l'absentéisme avec le suivi individualisé de l'élève</p> <p>Le repérage de l'absentéisme et les outils mis en place pour y faire face : envoi de courriers, appels téléphoniques, convocation des parents</p>

Conclusion :

Pour lutter contre le décrochage scolaire les enseignants doivent travailler en étroite collaboration avec les CPE.

Ce n'est pas toujours le cas.

Comment faire évoluer la relation enseignant-CPE?

La fin des restitutions a soulevé une nouvelle problématique - dans le cadre notamment de la réforme des collèges, et du référentiel commun de compétences, à laquelle chacun des participants s'engage à réfléchir :

Comment faire en sorte que l'équipe pédagogique partage la culture vie scolaire de l'établissement ?

Proposition de la date du jeudi 14 janvier pour la deuxième réunion de bassin.